



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Paris, le 14 novembre 2016

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale,
chargé des écoles et des collèges
à

Mesdames et messieurs les directeurs
d'école élémentaire et maternelle

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c des Mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Monsieur le directeur de l'E.S.P.E. de Paris
(pour information)

Affaire suivie par :
Isabelle Chevrier
Division des écoles - DE3
isabelle.chevrier@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.43.50

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Objet : Candidatures d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré pour une mise à disposition de la Polynésie française - rentrée août 2017.

Référence : Note de service n°2016-161 du 21/10/2016 (B.O.E.N. n°39 du 27 octobre 2016)

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir porter à la connaissance des personnels enseignants spécialisés du 1^{er} degré affectés dans votre école ou établissement, la note de service ministérielle visée en référence, relative aux candidatures à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2017.

Sont concernés par cet appel à candidature, les instituteurs et professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, du CAFIPEMF du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire qui souhaitent obtenir une mise à disposition, y compris ceux ayant déposé une candidature à un poste en Nouvelle-Calédonie.

Les personnels qui ont déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle demande qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités ou de Mayotte.

Je vous rappelle que la durée maximale de la mise à disposition de la Polynésie française est de deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

Les candidats retenus seront destinataires, au plus tard le 15 février 2017, d'une proposition d'affectation en Polynésie française et recevront ensuite l'arrêté ministériel de mise à disposition après la tenue de la commission administrative paritaire compétente.

Les dossiers de candidatures doivent être téléchargés sur le site Siat, accessible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.education.gouv.fr/>, rubrique **Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants/Promotion, mutation et affectation des stagiaires/Siat**.

Les dossiers dûment complétés et signés par les intéressés devront être déposés auprès de l'inspecteur chargé de la circonscription dont ils dépendent.

Ils seront ensuite transmis à l'adresse suivante :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS DIVISION DES ECOLES Bureau DE 3 12 Boulevard d'Indochine 75019 PARIS ☎ 01.44.62.43.50 / 43.42
--

Le dossier devra être accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme, fiche individuelle de synthèse) et comporter **la signature, l'avis motivé et l'appréciation détaillée** de l'inspecteur chargé de circonscription sur la manière de servir de l'intéressé.

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

Les dossiers sont à transmettre, exclusivement par voie dématérialisée, à l'adresse électronique <http://mad.ac-polynésie.pf> du **17 au 30 novembre 2016**.

La présente note, transmise par courrier électronique, ne fera l'objet d'aucune édition « papier ».

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.


Antoine DESTRÉS